

# CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

## SÉANCE DU SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2012.

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le trois septembre deux-mil douze, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le huit septembre deux mil douze, à dix-sept heures.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 Juillet 2012.
- Projet de réhabilitation du gymnase communal.
- Projet d'aménagement de la Route de Dry.
- Acquisition du bureau de poste, via l'E.P.F.L.
- Désignation des membres de la Commission Consultative pour l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.).
- Avis à donner sur le projet de P.L.U. de Dry.
- Propositions de classement dans le domaine public communal.
- Information sur la rentrée scolaire.
- Tarifs périscolaires.
- Point d'étape sur la méthode de dérogations scolaires.
- Attribution d'une subvention exceptionnelle.
- Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre Départemental de Gestion de la F.P.T.
- Vie des commissions municipales.
- Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales.
- Rapports d'activités des services publics intercommunaux.
- Informations diverses.
- Questions des membres du Conseil Municipal.

### **SÉANCE :**

La séance est ouverte à 17 h. 20.

### **Étaient Présents :**

- Monsieur Clément OZIEL, Conseiller Général - Maire,
- Monsieur Alain GRILLON, Madame Denise REYNAUD, Messieurs Claude BOISSAY, Etienne HEMOND et Gérard CORGNAC, Adjoints au Maire,
- Mademoiselle Sylvie THIÉRY, Messieurs Lionel FRUMENT, Yves HEUZE (jusqu'à 18 h. 30), Conseillers Municipaux Délégués,
- Madame Maryvonne MARY, Odile BOURGOIN, Josette DENIS, Mariannick RENARD, Messieurs Daniel ZONCA, Philippe de TRISTAN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Vincent BIGOT, Maryvon AUVY, Thierry TELLIER, Conseillers Municipaux.

### **Étaient excusés et avaient donné pouvoir :**

- Monsieur Gérald GOARIN, qui donne pouvoir à Monsieur Gérard CORGNAC,
- Monsieur Michel NOUAÏLLE, qui donne pouvoir à Monsieur Etienne HEMOND,
- Monsieur Laurent BOURGOIN, qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE,

### **Était absente, sans avoir donné pouvoir :**

- Madame Laëtitia BOUHOUTÉ

### **Secrétaire de séance :**

Madame Denise REYNAUD

Le procès-verbal de la précédente séance qui a été envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué. Aucune remarque n'ayant été apportée, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **1 – Projet de réhabilitation du gymnase communal.**

Monsieur Gérard CORGNAC, Adjoint au Maire chargé de la Vie Associative et de la Jeunesse, présente au Conseil Municipal, un point d'étape sur le projet de réhabilitation du gymnase communal. L'avant-projet détaillé est désormais en mesure d'être présenté.

Après l'avoir examiné en détail, le Conseil Municipal approuve l'Avant-Projet Détaillé portant réhabilitation du gymnase, avec modifications, et autorise Monsieur le Maire à poursuivre dans cette voie, avec pour objectif réaffirmé de connaître le chantier de réhabilitation sur la période « Février à Août 2013 ».

Monsieur Thierry TELLIER demande à ce qu'un filet pare-ballons puisse être installé à l'occasion de ces travaux.

Monsieur Gérard CORGNAC invite la Commission « Vie Associative et Jeunesse » à se réunir à nouveau le Mardi 25 Septembre prochain, pour la suite de ce dossier.

De plus, pour compléter un dossier de subvention, en cours d'instruction, il y a lieu de délibérer officiellement sur la demande de subvention au Conseil Régional du Centre, au titre du Contrat Régional de Pays de 3<sup>ème</sup> Génération, sur le volet « isolation » de cette réhabilitation.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Outre cette éventuelle subvention régionale, qui sera examinée début 2013, une subvention de l'Etat, au titre de l'accessibilité handicap, est espérée et sera étudiée au printemps 2013. De même, une subvention du Conseil Général du Loiret est espérée et sera étudiée, au mieux, fin 2012.

## **2 - Projet d'aménagement de la Route de Dry.**

Monsieur Alain GRILLON, Premier Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal que la Commission « Equipements et Aménagements », lors de sa réunion du 30 avril 2012, a retravaillé en profondeur le projet d'aménagement paysager de la Route de Dry, en vue de mettre l'accent sur les questions de sécurité routière. Notamment, un projet ramené autour de 40 000 € pourrait être présenté aux orientations budgétaires 2013. Ainsi, l'essentiel des aménagements paysagers pourrait être réalisé en régie, notamment du fait de l'accueil, durant toute l'année scolaire 2012-2013, d'une stagiaire en Bac Pro « aménagements paysagers » au service « espaces verts ».

Monsieur le Maire soutient l'initiative de la commission de réaliser ce projet minoré dans son ampleur. Ainsi, il propose la création de trois postes de conseillers municipaux délégués, pour une durée forfaitaire limitée à trois mois, d'Octobre à Décembre 2012, visant à faire avancer efficacement ce dossier, en parallèle du stage de Mademoiselle ROY, et pour éviter une maîtrise d'œuvre supplémentaire.

Il propose de confier cette délégation groupée à Daniel ZONCA (volet voirie), Michel NOUAILLE (volet sécurité) et Thierry TELLIER (volet environnemental) de ce projet, qui intégreraient le groupe de travail *ad hoc*, présidé par Alain GRILLON, et co-piloté par Christophe RAVELEAU (Responsable Technique). Les autres membres du groupe de travail seraient Maxime HERBIN (espaces verts), Cécilla ROY (stagiaire) et Lionel FRUMENT (Conseiller Municipal Délégué au Fleurissement et à l'Embellissement).

L'objectif étant d'aboutir à cette réalisation, qui devra être compatible avec le projet de budget 2013, avant l'été 2013 et la fin du stage de Mademoiselle ROY.

Le Conseil Municipal valide le principe de cette méthodologie de projet.

## **3 – Acquisition du bureau de poste, via l'E.P.F.L.**

Monsieur Etienne HEMOND, Adjoint au Maire chargé des Finances, rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 4 Février 2012, avait validé le principe de l'acquisition du bureau de poste de Cléry-Saint-André, par l'Etablissement Public Foncier du Loiret (E.P.F.L.), pour le compte de la Commune de Cléry-Saint-André. Cadastré section AD n°238, ce bien abrite La Poste, un local commercial libre et un logement libre, et s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement de la Place Charles-de-Gaulle.

Par délibération en date du 6 Juin 2012, le Conseil d'administration de l'EPFL a approuvé le projet de la Commune et a autorisé les négociations avec les vendeurs. France Domaine a émis un avis en date du 4 Juin 2012.

Par courrier en date du 12 Juillet 2012, les services de l'EPFL ont informé que la promesse de vente entre les vendeurs POST-IMMO et l'EPFL avait été signée le 11 Juillet 2012. Par ailleurs, après échanges avec l'EPFL, les conditions du portage en termes de durée et de modalités de remboursement ont pu être évoquées.

Dans ces conditions, il vous est proposé d' :

- Approuver l'acquisition du bien immobilier « Bureau de Poste de Cléry-Saint-André » cadastré section AD n°238, moyennant le prix de 190 000 € par l'EPFL du Loiret.
- Approuver la convention de portage avec l'EPFL pour une durée de quatre ans et consistant à rembourser les annuités selon l'option n°2 correspondant à un remboursement in fine et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.
- Approuver le principe de la mise à disposition dudit bien au profit de la Commune et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal approuve chacune de ces propositions.

#### **4 – Désignation des membres de la Commission Consultative pour l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.).**

Monsieur Claude BOISSAY, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Cadre de Vie, rappelle que par délibération en date du 4 Février 2012, le Conseil Municipal a validé le principe du lancement d'une A.V.A.P. sur le cœur historique de Cléry-Saint-André.

Une première réunion de travail, fructueuse, a eu lieu dès le 15 Juin 2012, avec les services compétents, suite à la nomination du nouvel Architecte des Bâtiments de France, Xavier CLARKE de DROMANTIN, pour notre secteur géographique.

Il est désormais possible de désigner officiellement les membres de la Commission Locale (instance consultative) en charge de ce dossier. Il est proposé qu'elle soit composée de 15 membres :

- Les huit élus de la commission « Urbanisme et Cadre de Vie » : Claude BOISSAY, Denise REYNAUD, Etienne HEMOND, Sylvie THIERY, Laurent BOURGOIN, Odile BOURGOIN, Lionel FRUMENT et Jean-Pierre LEFEBVRE.
- Un(e) représentant de la Préfecture,
- Un(e) représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).
- Un(e) représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- Deux personnalités qualifiées au titre du patrimoine culturel ou environnement local : Daniel BOISSAY et Michel CORNILLEAU, au titre de leur engagement respectif dans l'Association des Amis de Cléry et dans l'Association « Cercle Albert-de-Mun ».
- Deux personnalités qualifiées au titre d'intérêts économiques locaux : Hélène BOURGOIN, au titre de son engagement dans l'Entente Commerciale et Artisanale et François PERNET, au titre de sa profession d'architecte sur la commune.

L'Architecte des Bâtiments de France sera membre à voix consultative, de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition de désignation, autorise la mise à l'étude de cette A.V.A.P., qui devra tenir compte des modalités de concertation prévue à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

#### **5 - Avis à donner sur le projet de P.L.U. de Dry.**

Monsieur Claude BOISSAY, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Cadre de Vie, présente au Conseil Municipal, les grandes lignes du projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Dry, qui vient d'être arrêté par délibération du 25 Juin 2012, et qui nous est soumis, pour avis, en qualité de commune limitrophe.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Dry.

## 6 – Propositions de classement dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de prévoir, dans les mois à venir, une enquête publique relative au classement de nouvelles voies dans le domaine public communal, comme le Clos de la Chastellenie ou bien d'autres voies acquises en 2011 à l'Association Foncière de Remembrement, à l'euro symbolique.

Afin de ne pas oublier de voies dans cette procédure groupée, il est proposé que la Commission « Urbanisme et Cadre de Vie » se charge d'un examen approfondi des besoins de classement dans le domaine public et prenne en charge le suivi de cette démarche d'enquête publique, dès que possible.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

## 7 - Information sur la rentrée scolaire.

Madame Denise REYNAUD, Adjointe au Maire chargée de l'Action Scolaire et de la Petite Enfance, informe que la rentrée scolaire s'est particulièrement bien déroulée dans les établissements scolaires de Cléry-Saint-André. A noter, la diminution des effectifs dans toutes les écoles de Cléry-Saint-André :

- 205 en élémentaire publique : diminution de 11 élèves
- 119 en maternelle publique : diminution de 2 élèves
- 82 à l'école Notre-Dame : diminution de 1 élève

Très peu d'évolutions dans les équipes enseignantes, si ce n'est l'arrivée de M. Fabrice LATIEULE, à la direction de l'école Notre-Dame de Cléry. La traditionnelle cérémonie d'accueil des enseignants des écoles publiques et privée, par la Commission « Action Scolaire et Petite Enfance » a pu se tenir le 31 Août dernier.

Monsieur le Maire souligne la stabilité des équipes enseignantes, qui est un gage de réussite et de facilitation de la relation « école – mairie ». Il donne également quelques informations sur la rentrée scolaire du Collège Jacques-de-Tristan, qui s'est, elle aussi, bien déroulée.

## 8 - Tarifs périscolaires

Madame Denise REYNAUD, Adjointe au Maire chargée de l'Action Scolaire et de la Petite Enfance, présente au Conseil Municipal, la proposition de nouvelle grille tarifaire du Centre de Loisirs municipal des mercredis, qui est proposée en augmentation de 2% environ.

Ils sont applicables à partir du 5 Septembre 2012 :

<b>QUOTIENT FAMILIAL CNAF</b>	<b>PARTICIPATION MAXIMALE A PAYER PAR LA FAMILLE Pour <b>une journée complète avec repas</b> après déduction de l'aide aux familles</b>	<b>PARTICIPATION MAXIMALE A PAYER PAR LA FAMILLE Pour <b>une demi-journée avec repas</b> après déduction de l'aide aux familles</b>	<b>PARTICIPATION MAXIMALE A PAYER PAR LA FAMILLE Pour <b>une demi-journée sans repas</b> après déduction de l'aide aux familles</b>
< 331	3,76 €	3,01 €	1,89 €
de 332 à 532	6,55 €	5,24 €	3,28 €
de 533 à 710 inclus	9,98 €	7,98 €	5,00 €
au-delà de 710	17,43 €	13,94 €	8,73 €

Le goûter collectif, optionnel, sera facturé à 0,60 € par goûter. Pour information, l'adhésion à cette option est de l'ordre de 60 à 65 % des familles, ce qui explique la non-intégration au forfait-journée du centre de loisirs.

Le tarif « repas sans demi-journée », est maintenu à 4 €, sans augmentation.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

## **9 - Point d'étape sur la méthode de dérogations scolaires**

Monsieur le Maire rappelle la méthodologie, en ce qui concerne la pratique des dérogations scolaires payantes ou gratuites, qui peuvent avoir un effet non négligeable sur les ouvertures de classe.

Madame Denise REYNAUD, Adjointe au Maire chargée de l'Action Scolaire et de la Petite Enfance, présente au Conseil Municipal, une proposition de mise à jour du tarif demandé aux communes des familles extérieures au périmètre de la convention de gratuité, qui souhaitent scolariser leurs enfants à Cléry-Saint-André :

- Le coût d'un enfant de maternelle s'élève à 1 279, 56 € par année scolaire
- Le coût d'un enfant d'élémentaire s'élève à 856, 02 € par année scolaire

Le Conseil Municipal valide le montant de ces indemnités.

## **10 - Attribution d'une subvention exceptionnelle.**

Monsieur Gérard CORGNAC, Adjoint au Maire chargé de la Vie Associative et de la Jeunesse, propose au Conseil Municipal le reversement du produit des droits de place du vide-greniers de la Fête municipale de Saint-André, soit 67,50 € à l'A.A.S.C. Boules Lyonnaises.

Le Conseil Municipal valide cette proposition qui sera intégrée dans la décision modificative budgétaire d'automne, probablement présentée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

## **11 - Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre Départemental de Gestion de la F.P.T.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que notre convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, signée en 2009, pour le service de médecine préventive, arrive à échéance le 31 Décembre 2012.

Compte tenu de la qualité de ce service rendu, il est proposé de renouveler cette adhésion à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

## **12 - Vie des commissions municipales.**

Monsieur Claude BOISSAY informe que la Commission « Urbanisme et Cadre de Vie » s'est réunie le 7 Août 2012, pour travailler sur le projet de cahier des charges du lotissement des Hauts-Bergerêts. Elle a examiné également un dossier d'urbanisme sensible concernant la propriété du 180 rue du Maréchal-Foch. Elle a enfin pris connaissance d'un projet de création d'un gîte équestre, au lieu-dit « Le Gué du Roi ».

Monsieur Etienne HEMOND informe que la Commission « Communication et Nouvelles Technologies » s'est réunie le 5 Septembre 2012.

## **13 – Informations diverses.**

Monsieur le Maire donne de l'information sur plusieurs dossiers en cours :

- Passage du Chanoine-Cachon : la fermeture à la circulation automobile a été matérialisée dans les deux sens, pour renforcer la sécurité de l'entrée et de la sortie de l'école Notre-Dame de Cléry, qui ne se fait plus sur le Petit Mail. Une tolérance est faite pour faciliter les événements culturels, afin de fluidifier le stationnement.
- Parvis Nord & Ouest : ce dossier a pris du retard en raison d'une nouvelle procédure d'autorisation préalable demandée par le nouveau Conservateur Régional des Monuments Historiques, notamment en ce qui concerne l'archéologie préventive.

- Rue du Hêtre : une problématique de sécurité routière apparaît dans la portion de 50 mètres de la rue du Hêtre, perpendiculaire à la rue du Buisson, où le stationnement des véhicules perturbe la circulation en double sens, sans cette portion étroite. Un arrêté de stationnement interdit sera pris.
- Boucherie DA VEIGA : le dossier reste en cours d'instruction, malgré le refus de financement d'un établissement bancaire. Le dossier est jugé viable par la Chambre de Métiers, ce qui nous invite à rester confiants sur l'aboutissement d'un tel projet.

#### **14 - Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu de différentes réunions intercommunales. Il rappelle à ce propos, la méthode de présentation orale de ces activités intercommunales. Les délégués intercommunaux sont invités à proposer des interventions de quelques minutes sur un sujet particulier, qui fait partie de l'actualité intercommunale.

- ***La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :***

La Commission « Sports » s'est réunie le 10 Juillet 2012, à Dry, en présence de Messieurs Gérard CORGNAC, Gérald GOARIN et Thierry TELLIER. Le projet des deux salles sportives (à Cléry-Saint-André et à Jouy-le-Potier) se poursuit. Monsieur Gérard CORGNAC expose l'état d'avancement de ce projet.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 12 Juillet 2012, à Cléry-Saint-André, en présence de Madame Denise REYNAUD et de Messieurs Gérard CORGNAC, Alain GRILLON, Etienne HEMOND, Michel NOUAILLE, Clément OZIEL, Thierry TELLIER et Daniel ZONCA. Un projet de création d'une aire de co-voiturage est à l'étude, route d'Orléans, à Cléry-Saint-André. De plus, des informations ont été données sur l'avenir de l'entreprise SINCLAIR. Il se réunira à nouveau le 27 Septembre 2012, à Cléry-Saint-André.

La Commission « Communication » s'est réunie le 27 Août 2012, à Cléry-Saint-André, en présence de Madame Denise REYNAUD et Monsieur Etienne HEMOND, sur le projet de lettre d'information qui paraîtra en Octobre 2012.

La Commission « Actions Sociales et Services à la Population » s'est réunie le 5 Septembre 2012, à Mareau-aux-Prés, en présence de Mesdames Josette DENIS, Denise REYNAUD et Sylvie THIERY. Il s'agissait de la poursuite de l'étude sur la petite enfance et la validation du cahier des charges pour le portage des repas.

La Commission « Culture Education » se réunira le 13 Septembre 2012, à Cléry-Saint-André.

La Commission « Maison de Santé » se réunira le 13 Septembre 2012, à Mareau-aux-Prés.

Le Bureau communautaire se réunira le 17 Septembre 2012, à Cléry-Saint-André.

Une Commission d'Appels d'Offres « groupement de commandes » sur le programme de voirie, se réunira le 18 Septembre 2012, à Cléry-Saint-André.

Une conférence-débat organisée par la Commission « Sécurité Prévention » se tiendra le 28 Septembre 2012, sur le thème de la prévention dans le domaine sportif. La remise des chèques sportifs aux associations aura lieu en même temps.

La Commission « Sécurité-Prévention » se réunira le 10 Octobre 2012, à Dry.

Le Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) se réunira le 25 Octobre 2012, à Cléry-Saint-André.

- ***Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :***

Le Bureau s'est réuni le 17 Juillet 2012, à Mézières-lez-Cléry, sous la Présidence de Monsieur Alain GRILLON.

Le Comité Syndical se réunira le 19 Septembre 2012, à Mézières-lez-Cléry.

- ***Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.***

Deux réunions de travail sur le projet de convention entre le S.M.I.R.T.O.M. et l'Agglo se sont tenues les 12 Juillet et 7 Septembre 2012, en présence de Monsieur Alain GRILLON.

- ***Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.).***

Le Comité Syndical se réunira le 1<sup>er</sup> Octobre 2012, à Cléry-Saint-André.

- ***Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :***

La Commission « Développement Economique et Emploi » s'est réunie le 6 Septembre 2012, à Ménestreau-en-Villette, en présence de Madame Maryvonne MARY, Messieurs Lionel FRUMENT et Jean-Pierre COÏC. Le projet de charte « enseignes commerciales » a été examiné. Monsieur Lionel FRUMENT expose le détail de ce dossier.

Le Bureau et le Groupe de Réflexion se réunira le 11 Septembre 2012, à Ménestreau-en-Villette.

Le Conseil de Développement se réunira le 27 Septembre 2012, à Ménestreau-en-Villette.

Le Comité Syndical se réunira à nouveau le 4 Octobre 2012, à Isdes.

Un forum pour l'emploi se déroulera le 22 Novembre 2012, au matin, à Marcilly-en-Villette.

## **15 - Rapports d'activités des services publics intercommunaux.**

Ce point est reporté à la prochaine séance de Conseil Municipal.

## **16 - Rapports d'analyse d'eau.**

Mademoiselle Sylvie THIERY, Conseillère Municipale Déléguée et Membre du C3M, informe le Conseil Municipal que le laboratoire missionné par le Conseil Général du Loiret a réalisé une analyse d'eau, le 22 mai 2012, à la mairie.

Ces prélèvements ont mis en évidence la bonne qualité de l'eau pour les paramètres conformes aux exigences de qualité définies au décret 89-3 modifié, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

## **17 - Demandeurs d'emploi.**

Mademoiselle Sylvie THIERY, Conseillère Municipale Déléguée aux Relations Sociales et à la Solidarité, informe que la Commune de Cléry-Saint-André comptait au mois de Juillet 2012, 98 demandeurs d'emploi, soit une augmentation de 4,3 % par rapport aux chiffres de Juin 2012. La répartition de ces demandeurs est de 49 hommes et 49 femmes ; de 81 indemnisables et 17 non-indemnisables.

Puis, au mois d'Août 2012, 107 demandeurs d'emploi, soit une augmentation de 9,2 % par rapport aux chiffres de Juillet 2012. La répartition de ces demandeurs est de 50 hommes et 57 femmes ; de 85 indemnisables et 22 non-indemnisables.

**18 – La prochaine réunion de Conseil Municipal** devrait avoir lieu le samedi 6 octobre 2012, à 17 heures.

**19 - Questions des membres du Conseil Municipal.**

- Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE signale, de la part de Monsieur Yves HEUZE, que le miroir situé à l'angle de la rue du Clos-de-Montreuil et de la rue de la Motte, ne serait plus efficace.
- Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE demande, de la part de Monsieur Yves HEUZE, les modalités de mise en œuvre de l'action « à vos fleurs, citoyens », lancée dans le dernier Info Eclair, dans l'éditorial de Monsieur le Maire. En fait, il s'agit d'une proposition lancée aux citoyens, en faveur d'une prise en charge citoyenne des modalités d'entretien de certains espaces fleuris, avec un investissement et une méthodologie prise en charge par la collectivité.
- Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE questionne Monsieur le Maire, en qualité de Conseiller Général, sur les modalités de fin de gratuité du transport scolaire par le Conseil Général du Loiret. En effet, une participation financière est désormais demandée aux familles. Elle représente une part marginale du coût global de ce service public.
- Monsieur Gérard CORGNAC informe que l'appellation « Ville ou Village Fleuri », tant attendue, vient d'être décernée à la Commune de Cléry-Saint-André.
- Monsieur Gérard CORGNAC rappelle que le feu d'artifice annulé le 14 juillet dernier, sera offert aux citoyens, ce samedi 8 septembre, à 22 h. 30, à la Base de Loisirs.
- Madame Mariannick RENARD interroge la Municipalité sur l'état d'avancement du projet d'enseigne du commerce « Les Filles d'Ici », sur le bâtiment communal de La Belle Autruche.
- Monsieur le Maire informe que Claude BOISSAY s'est vu décerner, le 6 Septembre dernier, la Médaille d'Argent du Tourisme.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h. 20.